

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu réunion du Conseil Municipal du 20 octobre 2023

Présents : J.J. BARTOLI ; R.M. CESARI ; B. CESARI ; A. GERMAIN ;
E. LOMELLINI ; Y. NICOLAÏ ; M.P.LANGIANNI.

Absents (excusés) : B. BUCAÏ (pouvoir à J.J. BARTOLI) ; I. BARTOLI (pouvoir à A. GERMAIN) ; J. ISTRIA.

Secrétaire de séance : Y. NICOLAÏ

Rapport n°1 : Attribution d'un appartement communal

Le Maire rappelle que le logement communal occupé précédemment par Mme Lucie SANTONI était libre suite à la résiliation de son bail.

Cet appartement de type T3 se compose d'une pièce à vivre, de deux chambres indépendantes et d'une salle de bains avec WC. Le loyer demandé lors de l'appel à candidature est de 500,00 € par mois.

A l'issue de cette mise en concurrence, trois dossiers ont été déposés :

- Mme Virginie GUIROUDOU (célibataire)
- Mme Sylvie BARAZZA (célibataire)
- Mr Franco CONSIGLIO (un enfant à charge)

Après étude de ces différents dossiers et compte tenu des critères mis en place, le Conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'attribuer le logement communal à Mr Franco CONSIGLIO.

Rapport n°2 : Décisions modificatives

- DM n°1 : Crédits à ouvrir : FPIC, 1 600,00 €
Crédits à réduire : Energie Electricité, 1 600,00 €
- DM n°2 : Crédits à ouvrir : installations de voirie, 0,62 €
Crédits à réduire : compte 001, 0,62 €
- DM n°3 : Crédits à ouvrir : compte 002, 0,68 €
Crédits à déduire : compte 75, 0,68 €

Questions diverses

1) Achat d'un broyeur de végétaux

Le Maire propose aux membres du Conseil de procéder à l'acquisition d'un broyeur de branches.

En effet, cet achat permettrait d'éviter le brûlage des végétaux dans le cadre des travaux d'entretien et d'élagage effectués par les employés de la voirie.

Cet engin pourrait être mis également au service de la population selon des modalités qui restent à définir, notamment pour le débroussaillage obligatoire des 50 m autour des maisons d'habitation.

Il présente un devis de l'établissement MFA situé à PROPRIANO pour un montant de 7 290,00 € TTC (6 075,00 € HT) comprenant l'engin lui-même ainsi qu'une remorque pouvant le transporter

Cette opération serait financée de la façon suivante :

Montant TTC = 7 790,00 €

Montant HT = 6 075,00 €

CdC (Dotation Quinquennale) = 4 252,00 €

Commune (y compris TVA) = 3 037,50 €

Le Maire demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer d'une part, sur l'opportunité de cette opération, et d'autre part, sur le plan de financement proposé.

Le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition du Maire d'acquérir un broyeur à branches ainsi que le plan de financement et le mandat pour effectuer les démarches nécessaires dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

J.J. BARTOLI



R.M. CESARI



B. CESARI



A. GERMAIN



E. LOMELLINI



Y. NICOLAÏ



M.P. LANGIANNI

